

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 juillet 2004  
(convocation du 28 juin 2004)

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise,  
M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette,  
M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max,  
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre,  
M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques,  
Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel,  
Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée,  
M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel,  
Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan,  
Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique,  
Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude,  
M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel,  
M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard,  
Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain,  
M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel,  
M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier,  
M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André  
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel  
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno  
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues  
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie  
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé  
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)  
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère  
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)  
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Construction du tramway 1ère phase - Marché n°00/328 U -  
Marché courants faibles : étude, fourniture, installation et mise en service du système intégré de supervision du réseau de tramway de la Communauté urbaine de Bordeaux (CFA 01) - Avenant n°4 - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2000/1 du Conseil de Communauté du 21 janvier 2000, vous avez autorisé la passation d'un marché pour l'exploitation du réseau de Tramway au moyen d'un poste de commande centralisé qui remplira les fonctions de centre de contrôle et de commande du trafic des tramways, d'information et d'animation pour les voyageurs, de dépêches et de sécurisation du réseau.

Suite à une procédure d'appel d'offres restreint, ce marché a été notifié le 6 octobre 2000 au groupement d'entreprises E.I. atlantique nord / G.T.M.H. département systèmes de transport pour un prix global et forfaitaire de **10 745 064,08 € HT**.

Ce marché concerne les études, la fourniture, l'installation et la mise en service du système intégré de supervision du réseau, aussi il est découpé en 4 lots techniques correspondant aux prestations suivantes :

- Lot n°1 : Pilotage technique des lots n°2, 3 et 4.
- Lot n°2 : étude, réalisation, installation et mise en service des équipements au poste de commande centralisé et des équipements embarqués à bord du matériel roulant,
- Lot n°3 : étude, réalisation, installation et mise en service des équipements en station voyageurs et à l'atelier dépôt,
- Lot n°4 : étude, réalisation, installation et mise en service des équipements de communications et de radiocommunications.

Un certain nombre de modifications techniques sont intervenues, suite à l'adaptation indispensable de systèmes et d'équipements au vu du contexte national et local et ont donné lieu à un premier avenant d'un montant de **834 173,18 € HT** (7,76 % du montant initial) portant le nouveau montant du marché à **11 579 237,26 € HT**, autorisé par délibération n°2002/0442 du 12 juillet 2002.

Un avenant n° 2, objet de la délibération n° 2004/0 178 du 5 avril 2004, a entériné le changement d'un indice constitutif de la formule de révision des prix du marché opéré par l'INSEE.

Un certificat administratif a constaté le changement de nom du groupement titulaire El ATLANTIQUE NORD/INEO SYSTRANS suite au changement de dénomination sociale de GTMH systèmes de Transport.

Un avenant n° 3, objet de la délibération n° 2004/ 0338 du 28 mai 2004, a autorisé le transfert du marché au nouveau groupement INEO ATLANTIQUE/INEO SYSTRANS suite à une fusion- absorption de la société mandataire.

Il s'avère que de nouvelles prestations complémentaires et des reports de délais de réalisation modifient les termes du marché.

Il s'agit des points suivants :

✓ Reports de jalons majeurs du calendrier d'exécution :

- les mises à disposition des derniers ouvrages du réseau prévues en octobre 2002 ont été décalées entre mars 2003 et février 2004,
- les dates de début de roulage des rames ont été échelonnées par portion de ligne entre avril 2003 et juin 2004 et ont nécessité un morcellement des essais,
- des dysfonctionnements et non conformités ont été constatés sur les ouvrages et équipements qui étaient mis à disposition du titulaire,
- les essais d'ensemble prévus au contrat et conditionnant la réception de l'ensemble des équipements à l'issue de la mise en service commerciale ne pourront donc avoir lieu qu'en juillet 2004.

Ces reports d'échéance entraînent des frais importants pour le groupement titulaire en maintien de ressources humaines et matérielles, prolongation de la durée de garantie des équipements, frais financiers, frais de stockage de matériels supplémentaires.

Le coût de l'ensemble de ces prestations est évalué à **463 000 € HT**

✓ Mises en service décalées

Le marché prévoyait une seule date de mise en service commerciale au 4 avril 2004. Or 4 dates successives ont été retenues : ligne A décembre 2003, ligne C avril 2004, ligne B nord mai 2004 et ligne B sud juillet 2004.

Il a donc été demandé au titulaire des aménagements spécifiques pour permettre au système de fonctionner partiellement ainsi qu'un allongement de la période de mobilisation des moyens techniques et humains de maintenance pour une exploitation optimale.

Ces contraintes ont entraîné des dépenses supplémentaires en personnel, matériel et travaux de nuit pour un montant évalué à **167 000 € HT**.

✓ Incidences de l'alimentation par le sol (APS) sur les prestations du marché

L'introduction de l'APS, non prévue au stade de la conclusion du marché CFA 01, a exigé des adaptations des systèmes et équipement prévus.

Il s'agit de l'adaptation de la localisation des rames, de la fonction de supervision de l'APS pour l'exploitation du réseau, de l'extension du réseau filaire et du système de signalement aux conducteurs du changement de mode d'alimentation de rames, APS ou LAC

L'incidence financière de ces adaptations est évaluée à **706 637, 83 € HT.**

- ✓ Équipement des 6 rames supplémentaires

Il a été nécessaire d'équiper en SAE et radio les 6 rames supplémentaires prévues pour l'exploitation du tronçon Mériadeck/Saint Augustin mais utilisées dès cette phase pour compenser l'indisponibilité du matériel roulant.

De plus le système de gestion du remisage des rames à l'atelier doit intégrer ces rames supplémentaires.

La dépense induite est estimée à **234 530, 22 € HT**

- ✓ Priorité tramway aux carrefours routiers

La demande de priorité longue distance aux carrefours tramway ne différenciait pas le sens d'arrivée des rames et ne tenait pas compte du départ réel des rames en station.

La cohérence avec le système de gestion des feux et l'optimisation de la régulation du trafic ont conduit les services communautaires à demander cette adaptation de la fonction

Le coût supplémentaire est estimé à **76 826 € HT.**

- ✓ Un certain nombre de dispositifs ont dû être mis en place pour mise en conformité du système de vidéo- surveillance avec les arrêtés préfectoraux, sonorisation du projet artistique, et aménagement des réseaux des parc relais en superstructure, prévus initialement en surface.

L'ensemble de ces prestations et équipements représente un surcoût évalué à **146 883,37 € HT.**

- ✓ La suppression des équipements de la station Place de la Bourse et des lecteurs de badge des postes opérateurs du PCC conduit à une moins value de **12 134, 99 € HT.**

Le montant cumulé de ces prestations supplémentaires est estimé à un maximum de **1 782 742, 43 € HT** soit 16,6 % du montant du marché de base.

- ✓ Délais d'exécution

Les délais d'exécution du marché doivent être prolongés de 10 mois pour tenir compte de l'ensemble des modifications décrites ci-dessus.

Le montant cumulé des 2 avenants à incidence financière s'élève à 2 616 915,61 € HT, soit 24,35 % du montant initial et porte le nouveau montant du marché à 13 361 979,69 € HT, soit 15 980 927,71 € TTC.

En conséquence, l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres a été sollicité en application de l'article 49-1 de la loi 93-122 modifiée le 8 février 1995.

Réunie le 30 juin 2004, elle a émis un avis favorable.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- ✓ à signer l'avenant au marché n° 00328U pour un montant maximum de **1 782 742, 43 € HT** portant le nouveau montant du marché à **13 361 979, 69 € HT** soit **15 980 927,71 € TTC**.
- ✓ à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
23 JUILLET 2004

M. ALAIN CAZABONNE

